

## DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE

ACCESSIBLE EN  
FORMATION CONTINUE



### Lieux de la formation

Angers, Brest, Rennes

### Contact

Blandine BLAITEAU  
Tél : 02 41 73 59 44  
blandine.blaiteau@univ-angers.fr

### Responsable de la formation

Pr Audrey PETIT  
Centre de consultations  
de pathologie professionnelle  
CHU Angers

### Adresse web

[www.univ-angers.fr/fcsante](http://www.univ-angers.fr/fcsante)



### Partenaires



**FACULTÉ  
DE SANTÉ**

UNIVERSITÉ D'ANGERS

# SANTÉ AU TRAVAIL QUALIFICATION INFIRMIER

## Présentation

La loi du 20 juillet 2011, et ses décrets d'application du 30 janvier 2012, ont consacré une importante réforme du système de la santé au travail en France avec notamment, la mise en place d'équipes pluridisciplinaires de santé au travail, coordonnées par les médecins du travail, au sein des Services de santé au travail.

Les textes détaillent également les missions confiées à l'infirmier de santé au travail (IDEST) par le médecin du travail, sous sa responsabilité, dans le cadre de protocoles écrits (Art. R. 4623-14 du Code du travail) et en coordination avec tous les acteurs des Services de Santé au Travail, qui sont notamment :

- La mise en œuvre des entretiens infirmiers et des examens complémentaires ;
- Rendre compte au médecin dans le cadre de protocoles spécifiques ;
- Visiter les entreprises dont il suit les salariés et participer au CHSCT à la demande du médecin du travail ;
- Participer aux actions collectives de l'équipe pluridisciplinaire.

Les entretiens infirmiers (Articles R.4623-30 et R.4623-31) participent pleinement aux actions de suivi individuel de la santé des salariés, et ont lieu en complément des visites effectuées par le médecin du travail. L'infirmier délivre une attestation de suivi qui ne peut porter d'avis sur l'aptitude. Il délivre des conseils de prévention et contribue à la traçabilité des expositions. La loi El Khomri du 8 août 2016 a donné aux IDEST la possibilité de réaliser les visites d'embauches et de suivi des salariés sans risque particulier, appelées désormais Visites d'information et de prévention (VIP).

## Objectifs

- Connaître et comprendre le milieu du travail, le cadre juridique, organisationnel et relationnel du dispositif de santé au travail, issu des lois de 2011 et de 2016 relatives à la modernisation de la Santé au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels y compris la mise en place des visites d'information et de prévention (VIP).
- Connaître et comprendre les interrelations entre travail et santé humaine afin de travailler en collaboration avec les médecins du travail à la préservation de la santé des salariés.
- Être capable de participer à l'identification et à l'évaluation des besoins de santé tant au plan individuel que collectif dans les entreprises.
- Être capable de participer à l'identification et à l'évaluation des facteurs de risque pour la santé liés aux conditions de travail.
- Être capable de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un programme de prévention de santé au travail, incluant les soins d'urgence et les plans d'intervention en cas de risque pour l'environnement.
- Connaître les éléments de gestion d'un service de santé au travail.
- Développer des aptitudes au travail en équipe, à l'entretien des connaissances, aux actions collectives et individuelles d'éducation et de promotion de la santé en milieu de travail.
- Valoriser les compétences requises.

## Public visé

Titulaires du Diplôme d'Etat d'infirmier français ou européen.

### Pré-requis nécessaires :

- Être en poste dans un service de santé au travail ou pouvoir réaliser un stage de 420 heures (3 fois 1 mois) pendant l'année universitaire
- Être encadré par un médecin du travail ou un IDE spécialisé en santé au travail (titulaire du DIUST ou d'une licence en santé au travail) pendant l'année universitaire, notamment pour la réalisation des travaux d'application



Mise à jour | Mars 2021 | Impression service reprographie UA

28 rue Roger Amsler | CS 74521 | 49045 Angers  
Cedex 01 | Tél. 02 41 73 58 00  
fcsante@contact.univ-angers.fr

## Programme

### ENSEIGNEMENT THEORIQUE (156 h)

#### Module 1 : Bases législatives et réglementaires / Le monde de l'entreprise (26 h à Rennes)

- Présentation du diplôme, méthodologie des travaux d'application
- Bases législatives et réglementaires
- Rôles des intervenants en santé au travail
- Nuisances physiques : bruit / audition
- Notion de danger et de risque

#### Module 2 : Fondamentaux sur les risques professionnels (26 h à Angers)

- Conduites addictives en milieu de travail
- Biométrie
- Monde de l'entreprise

- Groupes de population en milieu de travail
- Vaccinations en milieu de travail
- Étude de poste
- Risques chimiques et biologiques en milieu agricole

#### Module 3 : Apprentissages des pathologies en lien avec l'activité professionnelle (26 h à Brest)

- Sociologie des IDEST
- Pathologies respiratoires professionnelles
- Explorations fonctionnelles respiratoires (EFR)
- Travail en horaires atypiques
- Handicap, invalidité
- Protocoles d'urgence en milieu de travail

#### Module 4 : Suite de l'apprentissage des pathologies en lien avec l'activité professionnelle. Bases de l'entretien

#### infirmier (26 h à Rennes)

- Droit et institutions du travail
- Toxicologie
- Organisation de la santé en France
- Épidémiologie en santé au travail
- Éclairage des lieux de travail
- Actions d'information collective

#### Module 5 : Bases en ergonomie. Populations particulières. Maintien dans l'emploi. Addictions en milieu de travail (26 h à Angers)

- Maintien en emploi
- Troubles musculo-squelettiques (TMS)
- Ergonomie
- Travail sur écran

#### Module 6 : Psychopathologies du travail. Régimes particuliers (26 h à Brest)

- Tabac en entreprise

- Dermatoses professionnelles
- Risques psycho-sociaux (RPS)
- Ambiances thermiques
- Entretien IDEST

### STAGE

Les candidats qui n'exercent pas dans un Service de Santé au Travail, doivent obligatoirement faire un stage pratique d'une durée de 3 mois (420 heures, découpé en 3 périodes de 1 mois idéalement) dans un Service de Santé au Travail, pendant l'année universitaire. Les candidats sont autonomes dans leur recherche de stage qui doit être accepté avant l'inscription.

#### Périodes de stage préconisées :

- Janvier/février
- Avril
- Mai/juin

## À noter

### Organisation de la formation :

- Durée : 156 heures d'enseignements théoriques + stage pratique de 3 mois le cas échéant
- Calendrier : 6 modules de janvier à septembre. Du lundi à 14h jusqu'au vendredi à 12h30. Examen écrit et oral en octobre / novembre. Soutenance orale d'une journée en octobre.
- Lieux de formation : Angers, Brest et Rennes
- Validation : assiduité aux enseignements, examen écrit portant sur chacun des 6 séminaires, validation des 3 travaux d'application (TA), soutenance orale des travaux d'application

### Modalités pratiques :

- Candidature : en ligne sur le site de l'Université d'Angers du 23 août au 3 octobre
- Début de la formation : janvier
- Nombre d'inscrits : 25 maximum par Université
- Coût de la formation : 3780 euros (+ droits universitaires)

Visitez notre site



**FACULTÉ  
DE SANTÉ**

UNIVERSITÉ D'ANGERS

28 rue Roger Amsler | CS 74521 | 49045 Angers  
Cedex 01 | Tél. 02 41 73 58 00  
fcsante@contact.univ-angers.fr